

PADT - MAn

Monsieur Cyril LUNEAU
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
ORANGE
111 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Réf. : **KCH D23003308 KLK** – MB / NM
Dossier suivi par M. Marco BERTI
Tél. : 03.80.63.25.11
courriel : dgsd.padt.man@cotedor.fr

Dijon, le

 Monsieur le Directeur,

Par courrier du 25 avril 2023 adressé à Mme Christel HEYDEMANN, Directrice Générale d'Orange, j'ai exprimé mon opposition quant au calendrier annoncé pour la fermeture progressive du réseau téléphonique cuivre.

Je tiens à nouveau à vous faire part de ma plus grande réserve et vigilance. Je souhaite ainsi que la démarche soit suspendue pour les Communes de Côte-d'Or dans l'attente de l'achèvement des déploiements de la fibre optique.

En effet, s'agissant de vos clients les plus fragiles ou âgés, dans votre réponse du 22 mai 2023, si vous mentionnez l'accompagnement proposé pour l'installation d'équipements alternatifs au domicile, vous ne précisez pas comment, très concrètement, Orange, en tant qu'opérateur commercial, les accompagnera en amont de l'arrêt du réseau cuivre. Or, la transition vers une solution de type « fibre optique à la maison » (FTTH) suppose une anticipation forte, en particulier afin de vérifier l'éventuelle nécessité de travaux en partie privative pour assurer la réalisation du branchement final optique. Par ailleurs, vous évoquez la présence d'Orange à des réunions publiques préalables d'information, auxquelles les personnes âgées ou à mobilité réduite ne se déplacent pas, mais sans indiquer qui les organisera.

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) a récemment publié la liste des neuf Communes de la Côte-d'Or pour lesquelles l'arrêt définitif du cuivre interviendra en 2025. Elles se situent toutes en zone d'initiative publique. Par conséquent, Orange, en tant qu'opérateur du réseau cuivre, doit adresser à Bourgogne-Franche-Comté Fibre (BFC Fibre), l'exploitant du Réseau d'Initiative Publique (RIP) FTTH, la liste non nominative des logements objet d'une ligne cuivre activée afin de savoir si tous sont éligibles à la fibre.

... / ...

Dans la négative, le Conseil Départemental sera contraint de procéder à des extensions de son RIP FTTH qui, par souci d'anticipation, devront être achevées en 2024. Aussi, elle doit être communiquée au plus vite à BFC Fibre, car le Conseil Départemental ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'absence d'une solution fibre lors de l'arrêt du cuivre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,
Le Président
Francis Jarnaud

PADT - MAn

Madame Christel HEYDEMANN
Directrice Générale ORANGE
78 RUE OLIVIER DE SERRES
75015 PARIS

Réf. : KCH D23001352 KLK – MB / NM
Dossier suivi par M. Marco BERTI
Tél. : 03.80.63.25.11
courriel : dgsd.padt.man@cotedor.fr

Dijon, le 25 AVR. 2023

Chère Madame la Directrice Générale,

Orange a annoncé fin 2019 sa volonté de fermeture progressive de son réseau historique cuivre à partir de 2023, pour être achevée en 2030. Conformément au cadre réglementaire, Orange a transmis, en janvier 2022, son projet de plan de fermeture à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) qui l'a mis en consultation publique. Aussi, ledit plan a fait l'objet d'adaptation au regard des différentes réponses reçues.

Concernant le Département de la Côte-d'Or, dix Communes, pour lesquelles l'ouverture commerciale du réseau optique d'initiative publique est intervenue, font partie du lot 2 de fermeture. Néanmoins, à l'issue du Comité de Concertation qui s'est tenu en Préfecture le 22 février 2023, toutes, sauf une, ont donné leur accord.

Cependant, je tiens à vous exprimer ma plus grande réserve quant à cette fermeture, alors même que les déploiements de la fibre à la maison sont toujours en cours dans les zones AMII, AMEL et RIP du Département. La concomitance des deux projets est source de confusion voire d'inquiétudes pour la population et les Maires du territoire.

Par ailleurs, lors du Comité de Concertation, Orange « opérateur commercial » n'a pas été en mesure de préciser les modalités envisagées pour accompagner ses clients et notamment les plus fragiles et âgés vers un accès fibre. En outre, de très nombreux clients disposent aujourd'hui d'un simple abonnement téléphonique. Il est essentiel que ces personnes puissent continuer à bénéficier d'un service « simple » et accessible financièrement, comme c'est le cas aujourd'hui.

... / ...

Vous comprendrez que l'accompagnement des personnes doit être supporté avant tout par les opérateurs commerciaux et non par les seuls élus locaux et au premier titre les Maires. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer, d'une part, comment Orange «opérateur commercial» aidera ses clients les plus fragiles, d'autre part, si un abonnement à la fibre leur sera proposé selon les mêmes conditions financières que le service téléphonique actuel.

Au regard des incertitudes encore fortes qui pèsent sur les modalités de mise en œuvre de la fermeture du cuivre, je souhaite que cette démarche soit suspendue pour les Communes de Côte-d'Or, dans l'attente de l'achèvement des déploiements de la fibre.

A cet égard, vous trouverez, ci-joint le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or le 20 mars 2023 pour les motifs indiqués dans le présent courrier. Mes services et moi-même restons à votre disposition pour échanger de façon constructive sur ces échéances importantes.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Bien à vous
François Sauvadet

François SAUVADET
Ancien Ministre



KCH A23010446 KLK

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Cabinet du Président

26 MAI 2023

COURRIER ARRIVÉE

Secrétariat général – Direction
des Relations avec les Collectivités
locales – Groupe

111 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

cyril.luneau@orange.com

Monsieur François Sauvadet
Président du département de Côte-d'Or
Hôtel du Département
53 bis, rue de la Préfecture
CS 13501
21035 Dijon cedex

Issy-les-Moulineaux, le 22 mai 2023

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de notre Directrice générale, Madame Christel Heydemann, par votre courrier du 25 avril 2023, dans lequel vous lui faites part de votre préoccupation quant au plan de fermeture du cuivre piloté par Orange dans les communes de Côte-d'Or. Notre Directrice générale m'a confié le soin de vous répondre directement.

La fermeture du réseau historique en cuivre est désormais initiée, pour être réalisée, progressivement sur tout le territoire, à l'échéance de 2030. Elle implique la migration des usagers vers de nouvelles technologies, plus modernes, plus performantes et plus adaptés pour accompagner l'évolution des besoins de chacun (télétravail, téléconsultation de médecine, cours à distance...), telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroulant par lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadré par la réglementation, pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage, la liste finale des communes est ensuite constituée.

C'est dans ce cadre que nous avons démarré le lot n°2 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en 2025. En Côte d'Or, 10 communes ont été sélectionnées au titre du Lot 2 : Beaulieu, Bonnencontre, Busseaut, Jancigny, Lucenay-le-Duc, Nesle-et-Massoult, Nogent-les-Montbard, Saint-Germain-le-Rocheux, Savoisy et Villaines-en-Duesmois.

Les élus de ces communes (maires et présidents d'EPCI) ont ainsi été contactés en amont, ainsi que les associations départementales des maires, le conseil départemental de la Côte-d'Or et de la Préfecture.

A date, la commune de Villaines-en-Duesmois a émis une réserve sur sa présélection en lot 2, les 9 autres communes n'ayant pas exprimé de réserves à leur pré-sélection.



En ce qui concerne vos préoccupations relatives à l'accompagnement des personnes âgées et fragiles pour la transition cuivre vers fibre :

- En tant qu'opérateur d'infrastructure Cuivre, Orange participe aux réunions publiques auxquelles il est invité pour présenter les étapes et modalités pratiques de la fermeture progressive du cuivre.
- En sa qualité d'opérateur commercial, Orange propose une prestation d'accompagnement pour l'installation des équipements, à domicile, pour les clients qui le souhaitent. Un tarif social existant sur le cuivre, Orange propose la même offre sur la fibre.

Je vous confirme qu'en tant qu'opérateur commercial, Orange assumera de façon responsable l'accompagnement de ses clients qui le souhaitent dans cette transition. Il proposera ainsi notamment une offre « voix seule » sur Fibre au même tarif que l'offre « voix seule » sur cuivre.

En ce qui concerne votre inquiétude relative aux « incertitudes encore fortes qui pèsent sur les modalités de mise en œuvre de la fermeture du cuivre », je tiens à vous apporter plusieurs éléments d'information.

Tout d'abord, ce plan a été construit par Orange dans le respect du cadre réglementaire établi par l'Arcep, qui fixe les délais de préavis et conditions de mise en œuvre devant être respectés pour les deux étapes principales de fermeture, que sont :

- La fermeture commerciale, qui consiste à arrêter la commercialisation d'offres sur cuivre au niveau d'une zone donnée, dès lors qu'une offre fibre y est disponible.
- Puis la fermeture technique, qui consiste à arrêter tous les services sur cuivre au niveau d'une zone donnée, ce qui suppose que les opérateurs commerciaux aient au préalable accompagné leurs clients vers le FttH ou d'autres technologies alternatives.

Le plan de fermeture du cuivre a ainsi été mis en consultation par l'Arcep au S1 2022, avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les associations d'élus, dont l'Assemblée des Départements de France. Après cette phase de partage, le plan a été amendé et des cahiers opérationnels ont été publiés (disponibles sous ce lien <https://gallery.orange.com/reseaux#l=row&lang=fr&v=root>). Deux expérimentations ont été menées et finalisées, pour tester la transition jusqu'à la fermeture de l'ensemble des services portés par le réseaux cuivre (expérimentation 1 avec la commune de Lévis-St Nom -78- et expérimentation 2 avec 6 communes du Nord et des Ardennes), avec un bilan très positif.

Le lot 1 a été lancé fin 2022 et le lot 2 sera lancé à l'été 2023, après la phase de partage qui a eu lieu au T1 2023.

Ainsi, ce plan est organisé sur une montée en puissance progressive et étalée dans le temps, avec un objectif d'industrialisation à partir de 2026-2027. Orange, avec l'ensemble des acteurs impliqués, ont donc prévu du temps suffisant pour accompagner et ajuster l'ensemble des actions à mener. Nous parlons bien de transition progressive et non de fermeture immédiate du réseau cuivre.

Plusieurs prérequis sont évidemment indispensables à l'arrêt technologique du cuivre. Conscient qu'un tel chantier, qui revêt des enjeux multiples et collectifs, ne pourra réussir que si tous les acteurs concernés sont mobilisés et associés, nous avons mis en place des instances d'échanges et de suivi, à la fois sur un plan local et national avec les parties prenantes : ces instances permettent d'adresser ce chantier d'une ampleur inédite dans sa globalité, tout en intégrant les problématiques locales.



La gouvernance nationale est en place pour garantir la cohérence et le pilotage industriel du chantier – l'Assemblée des Départements de France est active dans le Comité national - tout comme la gouvernance locale, pour assurer la proximité avec le terrain et la réactivité indispensable à la réussite du projet – comme le comité de concertation qui s'est tenu le 22 février dernier en Préfecture de Côte-d'Or, auquel Monsieur Marco Berti, de vos services, ainsi que Monsieur Hubert Poullot, Vice-président du conseil départemental en charge de la mobilité et des infrastructures, ont participé.

Les travaux ces dernières semaines avec l'ensemble des associations nationales d'élus, dont l'Assemblée des Départements de France, sur la mise à jour du kit de communication pour les élus, témoignent de l'efficacité de la gouvernance avec les acteurs concernés.

Enfin, vous appelez dans votre courrier à la suspension du plan de fermeture du cuivre pour les communes de Côte d'Or. Permettez-moi de souligner que 9 communes Côte-d'Oriennes sur les 10 concernées par le Lot 2 n'ont pas émis de réserves quant à leur sélection dans ce lot. Par ailleurs, il nous paraît justement pertinent et utile de pouvoir s'appuyer sur le retour de ces premières communes pour identifier, dans votre département, les éventuels points de vigilance. Dans ces conditions, nous pensons préférable de maintenir dans le lot 2 les neuf communes dont les maires ont validé l'intégration durant la phase de partage.

Je tiens à vous assurer qu'Orange est attaché à assurer un dialogue étroit avec les communes concernées par la fermeture du réseau cuivre et souhaite en faire de même avec vous-même et les équipes du Conseil départemental de Côte-d'Or.

Notre délégué régional, Monsieur Cyprien Mateos et dans son équipe Monsieur Frédéric Martin, directeur des relations avec les collectivités de Côte-d'Or, m'ont indiqué qu'une date est en cours de fixation avec vos services pour une rencontre avec vous prochainement. Je serais heureux de me joindre à ce rendez-vous, si mon agenda le permet. Par ailleurs, nous sommes à votre disposition pour organiser un échange avec les équipes de l'Assemblée des Départements de France sur ce sujet, si vous le souhaitez.

Souhaitant vous avoir apporté les éléments de nature à vous rassurer la mise en œuvre du plan de fermeture du cuivre en Côte-d'Or, je vous remercie de la confiance que vous portez à notre entreprise et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

A toute entière disposition bien entendu.

Cyril Luneau
Directeur des Relations
avec les Collectivités locales – Groupe